

Répartition des 60 crédits de formation doctorale Sciences de la santé

Défenses de thèse		20 crédits
Epreuve de confirmation		5 crédits
Défense privée		10 crédits
Soutenance publique		5 crédits
Formation disciplinaire		5 à 10 crédits
Cours et formations (séminaires, journées d'études, symposia,...) proposés par les écoles doctorales thématiques		définis par les EDT
Participation passive à des séminaires, congrès, symposium,...		1 crédit/8h
Cours repris en master (ex. 10-12h) MD2290 + MD2291 = 4 crédits		1 crédit
Formation transversale (transferable skills)		5 crédits
Ecriture scientifique, valorisation des données, rédaction de projets, développement professionnel, organisation d'évènements scientifiques, ...		1 à 2 crédits/8h
Communication scientifique		5 à 20 crédits
Poster congrès national		1 crédit
Poster congrès international		2 crédits
Présentation communication orale nationale		2 crédits
Présentation communication orale internationale		3 crédits
Présentation communication intra-universitaire		1 crédit
Publication de données originales		15 à 25 crédits
<i>Deux publications originales en 1er auteur sont requises. En cas de dérogation à cette règle, le CA justifiera les crédits accordés et l'approbation de la commission de proximité sera demandée</i>		
1 ^{er} auteur (article publié, peer-reviewed)		10 crédits
1 ^{er} auteur (article soumis à un périodique peer-reviewed)		5 crédits
2 ^e auteur (article publié, peer-reviewed)		4 crédits
Co-auteur (article publié, peer-reviewed)		2 crédits
Données collectées en dehors de la thèse (ex: mémoire) et publiées durant la thèse. (Nombre de crédits attribués en fonction de l'implication du/de la doctorant•e)		1 à 3 crédits
1er auteur, article posté sur un dépôt international de preprint (ex. bioRxiv, medRxiv,...) . La qualité scientifique est évaluée par le CA et doit être équivalente à celle d'un article peer-reviewed		5 crédits
Publication d'article de revue		
<i>Un article de revue narrative sans analyse critique ou un éditorial ne sont pas considérés pour l'attribution de crédits</i>		
Article de revue critique, méta-analyse (Nombre de crédits attribués en fonction de l'implication du/de la doctorant•e, de la relevance par rapport à la thèse, du contenu)		1 à 5 crédits
Encadrement didactique (T.P., travaux dirigés, encadrement de stage, de mémoires, ...)		0 à 6 crédits
Encadrement didactique/TPs assistants UCLouvain		6 crédits
Encadrement d'un mémoire de recherche Master en tant que co-promoteur		2 crédits
Pas de crédit accordé pour encadrement de stagiaires dans le cadre d'activités cliniques		
Autres		0 à 10 crédits
Brevet déposé		3 crédits
Brevet accepté		6 crédits
Expérience professionnelle ou diplôme "post-master" (à valoriser par la CDD)		max. 10 crédits